

SEANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Didier CASTETS, Maire

Date de convocation et d'affichage : 10/03/2023

Présents : Didier CASTETS, Sylvie DEFFREIX, Hervé DUSPOUYS, Fabrice DUMAS, Olivier MARSAN, Marie-Anne THONNELIER, Françoise LASSERRE, Patrick RECALT-GUISSAGAITS, Thierry CASCAILH

Absents ou excusés : Marc GAILLARDOU (pouvoir à Didier CASTETS), Camille ROUX

Secrétaire de séance : Olivier MARSAN

PREPARATION BUDGET

AFFECTATION DU RESULTAT 2022				
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTE A REALISER 2022	RESULTAT GLOBAL
Résultat au 31/12/2021	226 036,13	-13 959,80		
RECETTES	183 025,53	58 431,60	3 980,00	245 437,13
DEPENSES	120 903,41	54 571,31	15 150,00	190 624,72
Résultat de l'année 2022	62 122,12	3 860,29	-11 170,00	54 812,41
SOLDE	288 158,25	-10 099,51	-11 170,00	266 888,74
Sera affecté en 2023 :				
Recette de fonctionnement	article 002	266 888,74		
Dépense d'investissement	article 001	10 099,51		
Recette d'investissement	article 1068	21 269,51		

Recettes de fonctionnement

Code Article	Libellé Article	Budget 2022	Réalisations 2022	Budget 2023
	Chapitre 002 - Résultat reporté	226 036,13	0,00	266 888,74
002	RESULTAT REPORTE	226 036,13	0,00	266 888,74
	Chapitre 013 - Atténuation de charges	0,00	0,00	1 000,00
6419	Remboursement sur rémunération du personnel (IJ perçues arrêt travail)	0,00	0,00	1 000,00
	Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre section	2 581,00	2 581,00	0,00
776	Différences de réalisations (négatives) reprises au compte	2 581,00	2 581,00	0,00
	Chapitre 70 - Produits des services des domaines et ventes diverses	719,17	14 145,17	14 950,00
70311	CONCESSION DANS LES CIMETIERES	0,00	0,00	0,00
7032	STATION.SUR VOIE PUBLIQUE (redevance Orange versée au SYDEC)	469,17	469,17	450,00
7087	REMBOURSEMENT DE FRAIS (subv Poste et ordures ménagères locataires)	250,00	13 676,00	14 500,00

Recettes de fonctionnement				
Code Article	Libellé Article	Budget 2022	Réalisations 2022	Budget 2023
Chapitre 73 - Impôts et taxes		65 729,00	100 358,41	67 069,00
731	IMPOTS LOCAUX	41 160,00	41 561,00	40 000,00
7321	ATTRIBUTION DE COMPENSATION (reçue de la Communauté de Communes)	4 569,00	4 569,00	4 569,00
73223	FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) - <i>introduit par la loi de finance 2012, c'est un mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc communal. La péréquation horizontale consiste à prélever les ressources des collectivités les plus favorisées afin de les redistribuer aux collectivités les plus en difficulté.</i>	0,00	3 141,00	2 500,00
73224	FONDS DEPARTEMENTAL DES DMTO - <i>Taxe additionnelle</i>	20 000,00	51 087,41	20 000,00
Chapitre 74 - Dotations et participations		46 116,00	47 015,13	43 417,13
7411	DGF DOTATION FORFAITAIRE	19 000,00	19 409,00	19 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	2 700,00	3 024,00	3 000,00
74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	1 500,00	1 584,00	1 500,00
742	DGF DOTA.AUX ELUS LOCAUX	6 000,00	6 062,00	6 000,00
744	FCTVA (TVA récupérée sur dépenses fonctionnement N-2)	177,00	177,16	217,13
74718	Autres (Aides CAE)	8 000,00	4 748,26	5 000,00
74832	ATTRIBUTION DU F.D.T.P.	8 000,00	11 271,71	8 000,00
74834	ETAT COMPENSAT. EXO. DE TF	739,00	739,00	700,00
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS, SUBVENTIONS	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante		26 000,00	18 113,57	12 050,00
752	REVENU DES IMMEUBLES (loyers)	12 000,00	15 987,60	12 000,00
7588	REMBOURSEMENT DE FRAIS (location salles - régularisation à la source)	14 000,00	2 125,97	50,00
Chapitre 76 - Produits financiers		0,00	2,25	0,00
761	Produits de participations (intérêt parts sociales crédit agricole)	0,00	2,25	0,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels		390,00	810,00	0,00
775	PRODUITS DE CESSION DES IMMOBILISATIONS	390,00	390,00	0,00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00	420,00	0,00
TOTAL		367 571,30	183 025,53	405 374,87

Dépenses de fonctionnement				
Code Article	Libellé Article	Budget 2022	Réalisations 2022	Budget 2023
Chapitre 011- Charges à caractère général		60 750,00	36 964,98	65 700,00
6061	EAU ELECTRICITE (eau et électricité bâtiments publics)	7 000,00	5 143,53	7 000,00
60621	COMBUSTIBLES (gaz salle polyvalente et bouteilles gaz église)	2 000,00	0,00	2 200,00
60622	CARBURANTS (essence matériel + un plein véhicule)	500,00	165,85	500,00
60624	Produits de traitement (dés herbant,...)	200,00	0,00	200,00
60631	FOURNITURES ENTRETIEN (produits d'entretien)	1 000,00	597,34	1 000,00
60632	FOURNITURE PETIT EQUIPEMENT (petit matériel)	2 000,00	575,22	2 000,00
60633	FOURNITURES DE VOIRIE (cailloux,...)	1 500,00	733,25	1 500,00
60636	Vêtements de travail (vêtements pour employés)	500,00	0,00	500,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES (fournitures mairie)	1 000,00	272,81	1 000,00
6068	AUTRES FOURNITURES (fleurs, terreau, achats divers)	5 000,00	1 938,20	5 000,00
613	LOCATIONS (location matériel)	500,00	0,00	500,00
61521	ENTRETIEN TERRAINS (si besoin appel à service chalosse turan par ex)	500,00	0,00	500,00
615221	ENTRETIEN BATIMENTS (rép et entret sur bâtiments : plomberie, électric,...)	3 500,00	957,38	3 500,00
615228	AUTRES BATIMENTS (réparation et entretien sur logements)	3 500,00	512,12	3 500,00
615231	ENTRETIEN VOIRIE (fauchage, curage fossés, réhabilitation,)	5 000,00	4 387,20	5 000,00
61558	ENTRETIEN MATERIEL (réparation matériel espaces verts, chambre froide,...)	5 000,00	3 708,00	5 000,00
6156	MAINTENANCE (photocopieur, extincteur, cloches, contrôles divers bâtiments,...)	5 000,00	3 198,64	5 000,00
6161	PRIMES D'ASSURANCES (assurance commune et bâtiments)	2 600,00	2 593,86	1 800,00
618	AUTRES FRAIS DIVERS (abonnement revue, particip congrés maire,...)	400,00	124,80	400,00
622	Honoraires (huissier, notaire, agence,...)	0,00	1 983,40	5 000,00
623	Fêtes et cérémonies (cérémonies diverses, achat deuils,...)	7 000,00	6 821,84	7 000,00
625	Déplacements, missions et réceptions (rbst déplacement formations)	1 300,00	103,32	1 300,00
626	PTT TELEPHONE (timbre, téléphone, internet,...)	2 000,00	1 695,22	2 000,00
6281	COTISATIONS DIVERSES (AML et CNVVF)	500,00	204,00	500,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (gardiennage église)	250,00	250,00	300,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 000,00	0,00	2 000,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS (frais formation licence IV)	0,00	0,00	0,00
635	TAXES FONCIERES,DROIT DE BAIL (629)	1 000,00	999,00	1 500,00

Dépenses de fonctionnement				
Code Article	Libellé Article	Budget 2022	Réalisations 2022	Budget 2023
Chapitre 012 - Charges de personnel		40 800,00	34 874,96	42 700,00
621	PERSONNEL EXTERIEUR (pour payer le remplacement)	3 000,00	0,00	3 000,00
633	CDG ET CNFPT (cotisaiton)	500,00	541,28	600,00
6411	PERSONNEL TITULAIRE (secrétaire de mairie)	12 000,00	12 055,56	13 000,00
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE (2 agents techniques)	3 500,00	2 887,02	12 500,00
6415	INDEMNITE INFLATION	0,00	200,00	0,00
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION (agent technique en CAE)	11 500,00	11 182,71	1 300,00
6450	COTISATIONS URSSAF IRCANTEC CNR(618) - ASSURANCE DU PERSONNEL (charges patronales)	9 000,00	7 853,99	11 000,00
6470	AUTRES CHARGES SOCIALES (visites médicales)	300,00	154,40	300,00
6480	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (pour formation)	1 000,00	0,00	1 000,00
Chapitre 014 - Atténuation de produits		7 525,00	7 177,00	7 225,00
73923	Reversements sur FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) - dispositif instauré en 2010 pour garantir la neutralité de la réforme de la taxe professionnelle grâce à une dotation de compensation versée par l'Etat et un Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR). Ce fonds, alimenté par un prélèvement sur les « gagnants » de la réforme, est destiné à être reversé à ceux qui enregistrent un manque à gagner.	6 525,00	6 525,00	6 525,00
739223	FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) - introduit par la loi de finance 2012, c'est un mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc communal. La péréquation horizontale consiste à prélever les ressources des collectivités les plus favorisées afin de les redistribuer aux collectivités les plus en difficulté.	1 000,00	652,00	700,00
Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre section		2 971,00	2 971,00	0,00
6751	VALEUR COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS CEDEES	2 971,00	2 971,00	0,00
6811	DOTATION AUX AMORT DES IMMOS CORPORELLES ET INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		44 101,21	38 759,17	45 300,00
6531	INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS (indemnités versées aux élus)	20 000,00	16 811,34	20 000,00
6533	COTISATION RETRAITE (sur indemnités des élus)	900,00	706,08	900,00
6536	Frais de représentation du Maire (rbst frais congrés)	700,00	999,47	1 000,00
6553	SERVICE INCENDIE (cotisation SDIS)	2 151,21	2 151,21	2 300,00
6554	CONTRIAUX ORGA.DE REGROUPEM. (Cot SIVU, SYDEC, ALPI,...)	18 000,00	16 689,17	20 000,00
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	350,00	0,00	0,00
6574	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2 000,00	1 100,00	1 100,00
658821	SECOURS D'URGENCE (aide versée pour l'Ukraine)	0,00	300,00	0,00
65888	AUTRES (régul prélèvement à la source)	0,00	1,90	0,00
Chapitre 66 - Charges financières		156,30	156,30	0,00
66111	INTERETS D'EMPRUNTS	156,30	156,30	0,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		20 699,00	0,00	20 500,00
6714	BOURSES ET PRIX (subvention voyage scolaire)	500,00	0,00	500,00
678	Autres charges exceptionnelles	20 199,00	0,00	20 000,00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues		12 000,00	0,00	13 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	12 000,00	0,00	13 000,00
Chapitre 023 - Virement à la section investissement		178 568,79	0,00	210 949,87
023	VIREMENT A SECTION INVESTISS.	178 568,79	0,00	210 949,87
TOTAL		367 571,30	120 903,41	405 374,87

Recettes d'investissement

Code Article	Libellé Article	Budget cumulé 2022	Réalisations 2022	Restes à réaliser	Propositions 2023	Budget cumulé 2023
Opérations financières		224 078,59	44 410,64	0,00	338 509,38	338 509,38
021	VIREMENT DE SECTION FONCTIONN.	178 568,79	0,00	0,00	210 949,87	210 949,87
10222	FCTVA	22 000,00	20 849,96	0,00	6 290,00	6 290,00
10226	Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité	50,00	100,88	0,00	0,00	0,00
1068	EXCEDENT DE FN CAPITALISE	23 459,80	23 459,80	0,00	21 269,51	21 269,51
1641	EMPRUNTS	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
Opérations non affectées		13 899,96	9 981,96	3 980,00	8 900,00	12 880,00
132	SUBV DEPARTEMENT (FEC)	7 899,96	3 919,96	3 980,00	3 900,00	7 880,00
	Fonds concours (communauté de communes)	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
1341	DETR	6 000,00	6 062,00	0,00	0,00	0,00
040 - Opération d'ordre entre sections		2 971,00	2 971,00	0,00	0,00	0,00
2184	MOBILIER	2 971,00	2 971,00	0,00	0,00	0,00
041 - Opération patrimoniales		1 068,00	1 068,00	0,00	0,00	0,00
203	FRAIS ETUDES	1 068,00	1 068,00	0,00	0,00	0,00
024- Produits des cessions		-390,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cession	-390,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		241 627,55	58 431,60	3 980,00	347 409,38	351 389,38

Depenses d'investissement

Code Article	Libellé Article	Budget cumulé 2022	Réalisations 2022	Restes à réaliser	Propositions 2023	Budget cumulé 2023
Opérations financières		20 005,04	3 545,24	0,00	11 599,51	11 599,51
001	RESULTAT REPORTE	13 959,80	0,00	0,00	10 099,51	10 099,51
1641	PRET	3 545,24	3 545,24	0,00	0,00	0,00
165	CAUTIONNEMENTS RECUS	2 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
040 - Opération d'ordre entre sections		2 581,00	2 581,00	0,00	0,00	0,00
192	PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSION D'IMMOBILISATIONS	2 581,00	2 581,00	0,00	0,00	0,00
041 - Opération patrimoniale		1 068,00	1 068,00	0,00	0,00	0,00
2131	BATIMENTS PUBLICS	1 068,00	1 068,00	0,00	0,00	0,00
Opérations non affectées		217 973,51	47 377,07	15 150,00	144 639,87	159 789,87
20412	SUBVENTION D'EQUIPEMENT - GROUPEMENT DE COLLECTIV	2 000,00	1 786,54	0,00	0,00	0,00
2051	Logiciels mairie	2 900,00	2 652,01	0,00	3 000,00	3 000,00
2111	TERRAIN NU	38 000,00	0,00	0,00	38 000,00	38 000,00
2115	Terrains bâti	13 000,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00
2131	BATIMENTS PUBLICS	0,00	6 756,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2138	AUTRES CONSTRUCTION	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2184	MOBILIER	15 000,00	0,00	13 500,00	10 000,00	23 500,00
2188	AUTRES IMMOB. CORPORELLES	15 000,00	1 409,71	600,00	5 000,00	5 600,00
231	TRAVAUX EN COURS	127 073,51	21 772,81	1 050,00	63 639,87	64 689,87
20231-ACCESSIBILITE EGLISE		0,00	0,00	0,00	180 000,00	180 000,00
231	TRAVAUX EN COURS	0,00	0,00	0,00	180 000,00	180 000,00
Total		241 627,55	54 571,31	15 150,00	336 239,38	351 389,38

VALIDATION DIVERS DEVIS

Monsieur le Maire présente les divers devis à valider :

- Travaux logement communal – 57 rue de l'église :
 - o Porte d'entrée – Devis Hervé Gachard : 1790.00 € HT
 - o Volet roulant – Devis Hervé Gachard :
 - Avec commande solaire : 1340,00 € HT
 - Avec commande électrique filaire : 1160.00 € HT + intervention d'un électricien pour arrivée électrique

Le Conseil Municipal valide le devis pour la porte d'entrée et le devis du volet roulant avec commande solaire.

- Achat de jardinières :
Monsieur le Maire propose d'acheter des grandes jardinières rouges pour habiller le devant la salle Michel Luquet.
 - o Devis Adequat : 735.84 € HT
- Remplacement de la haie le long de la route départementale, arrachage des érables, mise en place d'un pare-vue bois pour les containers d'ordures ménagères avec renforcement de la plateforme d'accueil :
 - o Devis total de M Lataste et Bois et Travaux du Tursan : 3976.60 € HT
 - o Devis de EURL Daudigeos : 5641.05 € HT

Le Conseil Municipal valide les devis de M Lataste et Bois et travaux du Tursan.

- Renouvellement des illuminations de Noël : (6 motifs pour candélabres, 1 motif étoile, 3 guirlandes stalactite, un sapin lumineux, un renne, un panneau « joyeuses fêtes »)
 - o Blachères Illumination :
 - Achat : 2833.28 € HT (sans le panneau « joyeuses fêtes », le motif étoile, le sapin lumineux, le renne)
 - Location : 2048 € HT/ an
 - o Citylum :
 - Achat : 2 495.00 € HT

Le Conseil Municipal valide le devis de Citylum.

VOTE DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente le tableau des subventions aux associations attribuées annuellement.

Association	BP 2022	Réalisations 2022	BP 2023
Comité des fêtes	600 €	600 €	600 €
ACCA	400 €	400 €	400 €
Entraide Hagetmautienne	100 €	100 €	À discuter

Monsieur le Maire propose de reconduire les subventions au Comité des fêtes et à l'ACCA, ce que le Conseil Municipal approuve.

Monsieur le Maire informe les élus de la tenue le 18 mars 2023 de l'AG de l'Entraide Hagetmautienne avec à l'ordre du jour la modification des statuts.

En effet, jusqu'à présent, le territoire desservi était l'ancien canton d'Hagetmau. Dorénavant, la priorité sera donnée à la commune d'Hagetmau et aux communes qui auront versé une cotisation décidée par le bureau de l'association.

Monsieur le Maire a demandé à Mme la Présidente plus d'information à ce sujet et notamment le montant qui serait à verser et le nombre de bénéficiaire de Cazalis.

A ce jour, aucun bénéficiaire pour notre commune et Mme la Présidente n'a pas répondu clairement pour le coût de l'adhésion.

Cazalis versant jusqu'alors 100 € de subvention, Monsieur le Maire propose de différer la décision d'attribution à une séance ultérieure après obtention du compte-rendu de l'AG. Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

10-2023- VOTE DE LA SUBVENTION AU COMITE DES FETES DE CAZALIS

Marie-Anne Thonnellier, Présidente du Comité des fêtes, ne prend pas part au débat et au vote de cette subvention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 600 € au Comité des Fêtes de Cazalis pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1er : accepte le versement d'une subvention de 600 € au Comité des fêtes de Cazalis

Article 2 : charge Monsieur le Maire de signer toute pièce relative à ce sujet.

Vote

Votants : 08
Pouvoir : 01
Pour : 09
Contre : 00
Abstention : 00

11-2023- VOTE DE LA SUBVENTION A L'ACCA DE CAZALIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 400 € à l'ACCA de Cazalis pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1er : accepte le versement d'une subvention de 400 € à l'ACCA de Cazalis.

Article 2 : charge Monsieur le Maire de signer toute pièce relative à ce sujet.

Vote

Votants : 09
Pouvoir : 01
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

**VOTE D'UNE SUBVENTION A L'UNION DEPARTEMENTALE DES ANCIENS COMBATTANTS
DES LANDES**

Monsieur le Maire explique que le dimanche 23 avril 2023, l'Union départementale des associations de combattants et victimes de guerre (UDAC) ainsi que la commission mémoire du Service départemental de l'ONACVG des Landes organisent une journée des porte-drapeaux.

Pour financer cette journée, l'UDAC sollicite les communes pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 100 €.

Monsieur le Maire propose de verser 100 € de subvention à l'UDAC.

**12-2023 - VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION DEPARTEMENTALE
DES ANCIENS COMBATTANTS DES LANDES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif

Vu la demande de l'UDAC

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 100 € à l'UDAC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1er : accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 € à l'UDAC.

Article 2 : charge Monsieur le Maire de signer toute pièce relative à ce sujet.

Vote

Votants :09

Pouvoir :01

Pour :10

Contre :00

Abstention : 00

FIXATION DU MONTANT DES LOYERS

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, il convient de décider de l'évolution des loyers de l'année 2023.

- Loyer de Jacqueline Dorgamburu : 410 € - Révisable au 15 septembre
- Loyer de Nadine Brettes : 502,30 € - Révisable au 1^{er} novembre

Ils sont révisables selon le dernier indice de référence des loyers connus à ce moment-là.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le montant de ces loyers pour 2023.

Par la suite, pour le logement vide sis 53 route d'Amou, Monsieur le Maire explique aux élus qu'il a contacté l'Agence ORPI de Pomarez pour obtenir un estimatif de la mise en gestion de ce logement. Leur mission serait de publier l'annonce, assurer les visites, recevoir, contrôler et trier les dossiers de locataires potentiels, effectuer les états des lieux d'entrée et de sortie. La partie financière reste obligatoirement à la charge de la commune.

Le loyer sera alors déterminé ultérieurement en fonction de ces données.

De plus, Monsieur le Maire a contacté les divers artisans pour les réparations :

- Menuiserie – Hervé Gachard : réparation portes garage et entrée, réparation encadrement porte cuisine : 605 € TTC
- Peintures – Benoît Sourigues : peintures murs, plafonds et volets côté entrée. Attente devis.
- Plomberie : Frédéric Labenne : changement du WC à l'étage et changement mécanisme chasse au rez-de-chaussée. Attente devis.

13-2023 - REVISION 2023 DU MONTANT DES LOYERS

Vu les baux signés avec les différents locataires,

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la révision des loyers des logements communaux. Voici les montants actuels :

- Logement sis 57 rue de l'église occupé par Nadine Brettes : 502.30 €
- Logement sis 48 rue de l'église occupé par Jacqueline Dorgamburu : 410 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter ces loyers pour l'année 2023.

Vote

Votants :09

Pouvoir :01

Pour :10

Contre :00

Abstention : 00

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**Employé communal :**

Monsieur le Maire informe les élus que Thierry Dubroca est prolongé jusqu'au 16 avril 2023.

Si cela dure plus longtemps, Monsieur le Maire propose de faire appel à un prestataire pour la tonte.

Réparation suite à contrôle de l'APAVE :

Monsieur le Maire informe les élus que SEEGEES a commencé les réparations pour la levée des annotations de l'APAVE.

Extincteurs :

Monsieur le Maire informe les élus de la visite de MISP pour le contrôle des extincteurs. Ce dernier a fait parvenir un devis de nouveau matériel qui sera présenté lors de la prochaine séance.

Journée correspondant défense :

Fabrice Dumas informe les élus qu'il a reçu une invitation pour la journée des correspondants défense qui aura lieu le 5 avril 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

SIGNATURES			
Didier CASTETS		Sylvie DEFFREIX	
Marc GAILLARDOU	Excusé	Hervé DUSPOUYS	
Fabrice DUMAS		Camille ROUX	Excusé
Françoise LASSERRE		Marie-Anne THONNELIER	
Olivier MARSAN		Patrick RECALT GUISAGAITTS	
Thierry CASAILH			